Lissieu, le 4 juillet 2018

A l'attention de M. le Préfet

Préfecture du Rhône
69419 LYON cedex 03

Réf : Y.J/PA.G/N.P/2018-62

Objet : Echangeur A89/A6

Monsieur le Préfet,

Je vous confirme et vous relaye par la présente les très nombreuses plaintes qui parviennent en mairie concernant les aménagements de cet axe. Je comprends et partage d'autant plus ce vif mécontentement que des mesures pourraient être mises en œuvre pour atténuer les différentes nuisances.

En effet, depuis le raccordement de l'A89 sur l'A6, il est malheureusement possible de constater les sources de nuisances suivantes :

- Une limitation de vitesse sur l'A6 à 130km/h ;
- Un trafic en forte augmentation ;
- Des bandes de roulement au niveau de l'échangeur ;
- Des merlons dont la mise en place n'est pas en mesure de pallier aux bruits de roulement ;
- Des murs anti bruits dont la discontinuité rend inefficace l'isolation phonique espérée.

Ainsi, au regard de ces éléments, les mesures suivantes apparaissent impératives :

- Instaurer des limitations de vitesse à 110km/h sur l'A6 depuis le péage de Limas jusqu'à la limite Nord de la commune (pont de la route de Marcilly d'Azergues enjambant l'autoroute A6) puis 90km/h jusqu'à l'échangeur de la Maison Carrée ;
- Mettre en demeure APRR de créer un merlon, arboré, au nord de l'échangeur A89/A6 entre le viaduc du Sémanet et la route du Bois D'Ars et d'installer des murs acoustiques sur la partie basse du merlon situé sur Lissieu le long de l'A6 (50m approximativement) comme cela a été fait à la Tour de Salvagny.

Espérant avoir retenu votre attention et dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer avec les différents acteurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Yves JEANDIN
Maire de LISSIEU
Conseiller de la Métropole

MAIRIE DE LISSIEU 69 (Rhône)

Mairie de LISSIEU – 75 Route Nationale 06 – 69380 LISSIEU
04.78.47.60.35 - @ : mairie@lissieu.fr – www.lissieu.fr